

Le rôle de l'assurance dans la continuité des services (informatiques)

Pascal LOINTIER
Président du CLUSIF
Ingénieur sécurité ACE Europe

25/11/2004

La disponibilité au regard de...

Données et programmes

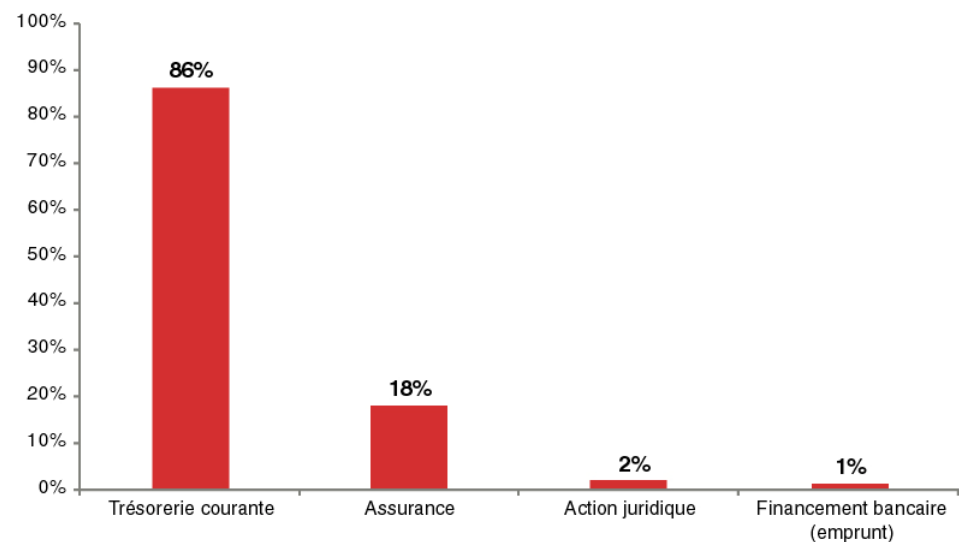
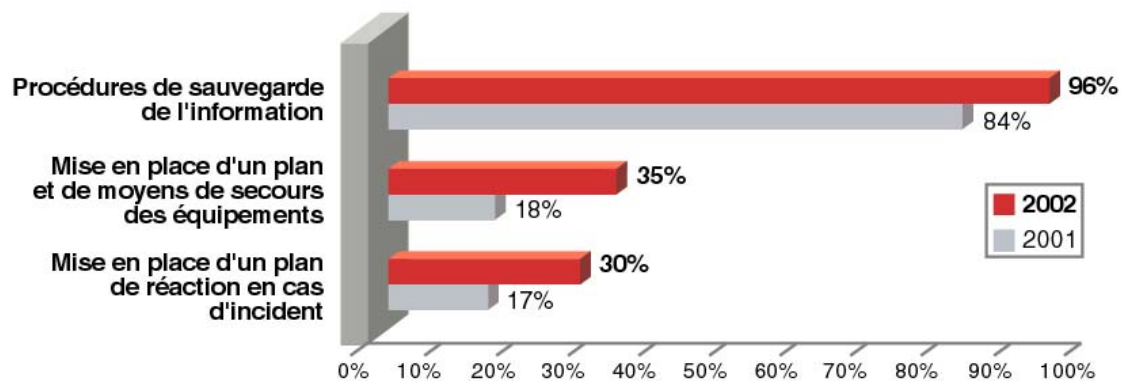
Equipements informatiques (et télécom)

Continuité des services et de l'activité

- Dépendance accrue au Système d'Information, à l'information numérique

... mettre en place le financement externe de la reprise en mode dégradé et des préjudices subits

Source : Clusif – Etude sinistralité 2002



L'assurance (du S.I.) doit se concevoir comme...

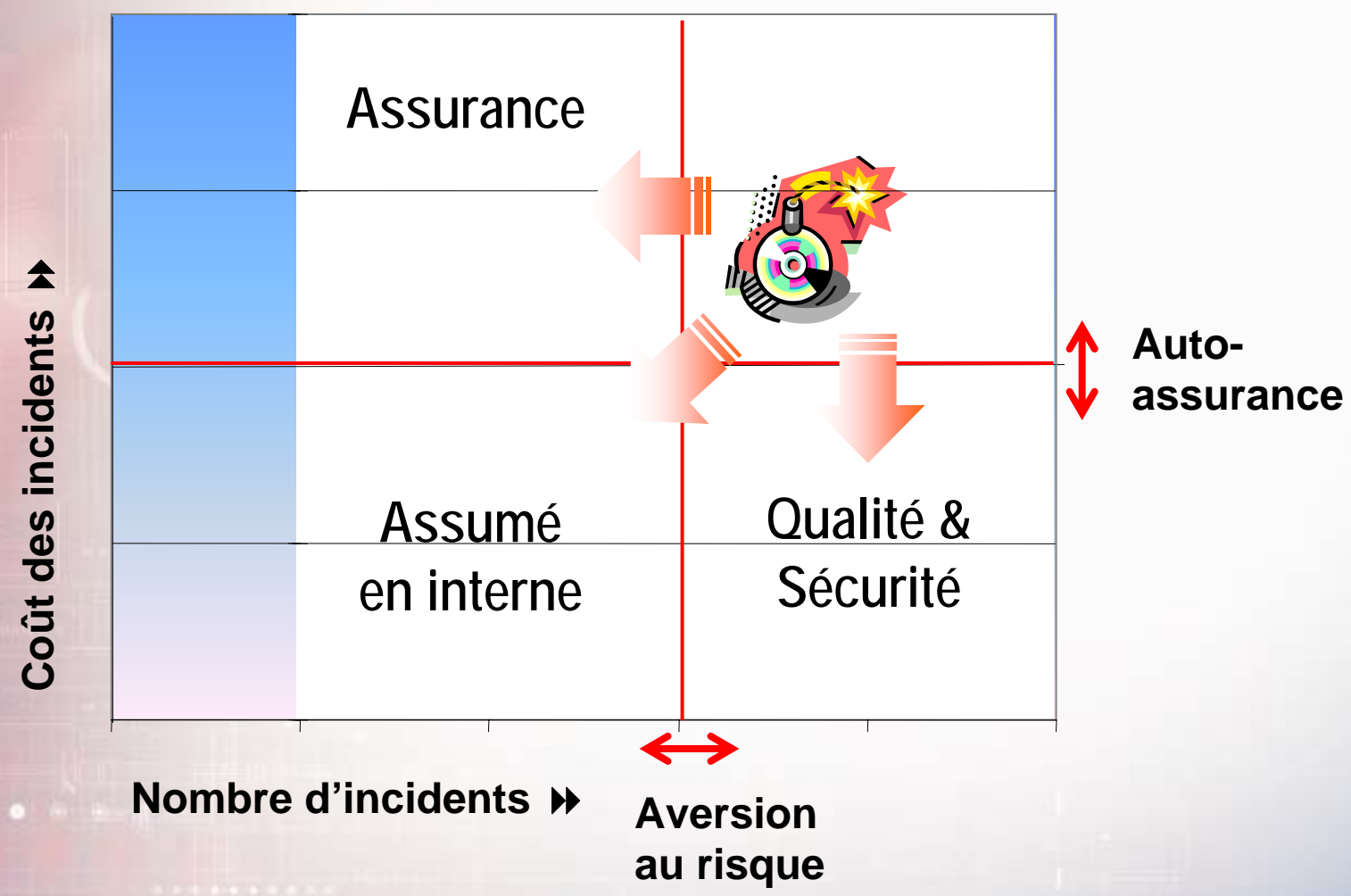
Un programme de protection de l'activité et des bénéfices de l'entreprise...

Qui répond au besoin de transfert du risque résiduel...

Dans un contexte d'événement grave

« ACE-Dataguard : les sinistres sont d'un montant égal à 10 fois la prime ou plus »

Stratégie de Risk Management



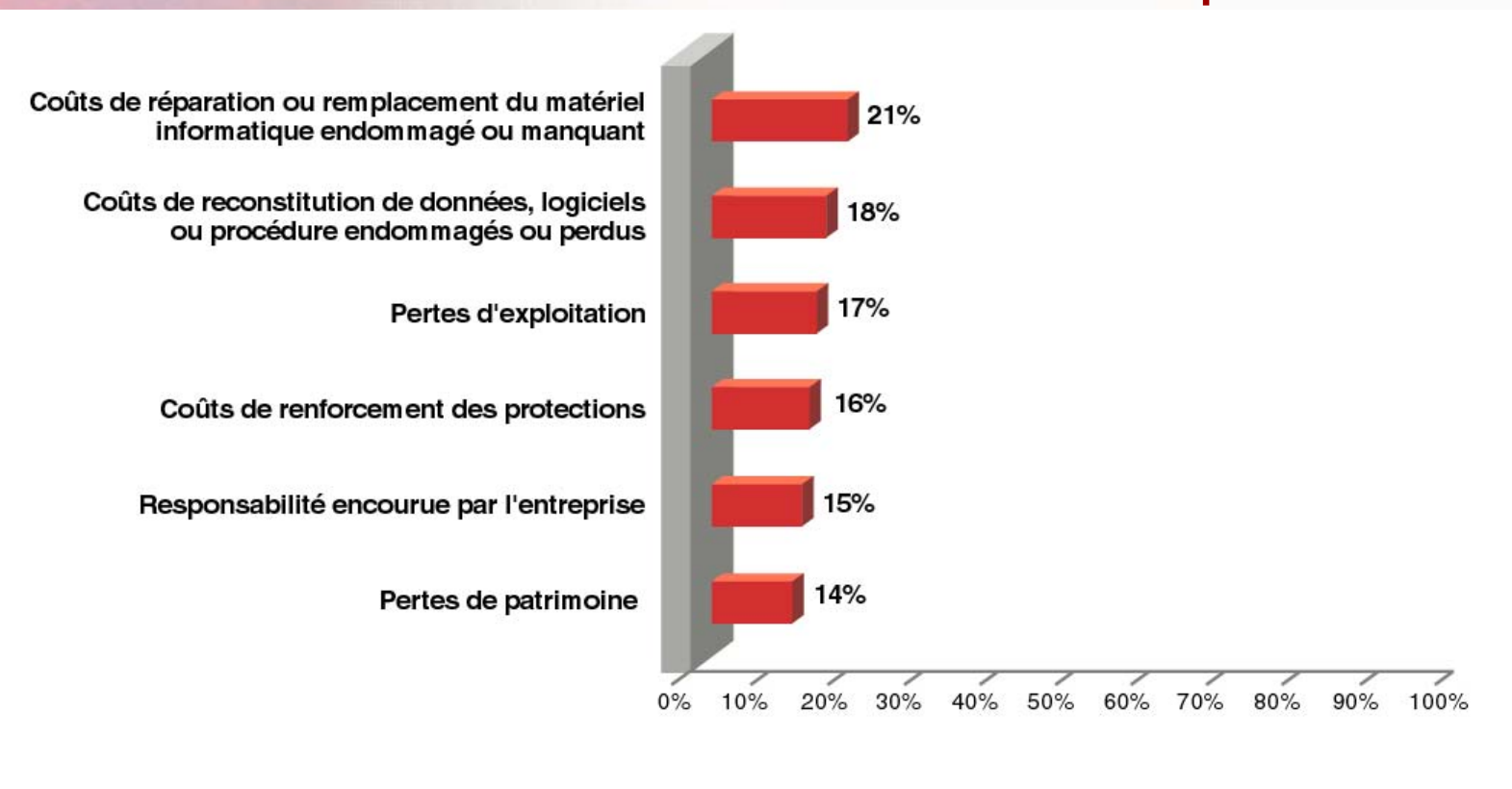
Assurer la continuité de service (CS) est beaucoup plus que la seule informatique

Assurance des équipements (Tous Risques Informatique) : à partir de la valeur à neuf (à l'identique ou vétusté éventuellement déduite)

Assurance de l'information : valeur économique imprécise => moyens financiers de

- Reconstitution de l'information
- Frais supplémentaires d'exploitation
- Pertes d'exploitation

La perte d'exploitation est un des impacts consécutifs au sinistre informatique



« Rappelons que même si la répartition exprimée dans ce graphe est relativement homogène entre les différentes formes de dépenses, *le coût d'un équipement est souvent largement inférieur à celui d'une perte d'exploitation journalière* » (source : Clusif 2002)

Rappel sur les principes d'assurance

Existence d'un aléa

Fait générateur connu et garanti

Pas d'enrichissement de l'indemnisé
(principe indemnitaire)

Obligation de conseil de la part du Courtier

- Connaissance des systèmes d'information et de leur interaction sur l'activité économique

Mise en place d'une garantie

Créer une communication entre la Direction Générale, la Direction Administrative et Financière (ou le Risk Manager), la Direction des Systèmes 'Information

- Connaissance de l'existence de garantie permettant le financement de la continuité de l'activité
- Le consultant SSI, dans une démarche d'audit ou de plan de sécurité, néglige/méconnaît parfois la dimension économique de l'entreprise et le financement des crises ou incidents majeurs

Éléments de discussion lors d'une souscription

La prime !

La franchise (exprimée en Euro ou en jours d'exploitation)

Le montant assuré (le montant total remboursé par l'assureur)

Les sous-limites pour certains faits générateurs (virus, Hacker, etc.) *en fonction de la compagnie*

Les obligations de l'assuré

Les exclusions (du marché de l'assurance) ou de la part de la compagnie

Remarques sur la démarche de souscription

Choix des garanties :

- Chaque architecture et/ou activité génère son propre type de risques (exposition intrinsèque)
- Les attentes (ou besoins) de garanties sont plus ou moins exprimées : assurabilité, offre du marché (*e.g.* on peut s'assurer contre le virus)
- Dans le cas d'une externalisation, la Responsabilité Civile Professionnelle de l'infogéreur ne permettra pas le remboursement du préjudice. Il faut donc, même dans ce cas, disposer d'une assurance dommages

Objectifs de discussion lors d'une souscription














Pour l'Assuré: apprécier le montant assuré nécessaire, en fonction de

- Du volume d'activité économique
- De son aversion au risque et de sa capacité d'autofinancement

Pour l'Assureur : visibilité sur l'exposition au risques

- Métiers générateurs de chiffre d'affaires
- Dépendance par rapport au S.I.
- Architecture informatique
- Politiques de sécurité

Le positionnement de l'assurance de la continuité des services

	Malveillance	Erreurs & Accidents	Dommmages Matériels
Reconstitution des informations			
Frais supplémentaires			
Perte d'exploitation (y.c reconstitution d'image)			
Fraude			
Honoraires de consultants experts			
Carence de fournisseurs			
Virus			

Continuité des services:

- Frais supplémentaires
- Pertes d'exploitation

Un fonds commun frais supplémentaires et pertes d'exploitation

Une plus grande souplesse de gestion des incidents quelles que soient leurs natures

- Reconstitution (nécessaire) des données coûteuse mais sans incidence forte sur le chiffre d'affaires
- Ressource (données, application, équipement) « peu » coûteux mais paralysant l'activité

La reconstitution d'images incluse (avec sous-limitation, fonction du sinistre)

L'appel en garantie et la gestion des sinistres

L'Assureur rembourse le préjudice économique, il faut donc engager, sans attente, la reprise d'activité

Se donner les moyens d'historiser l'événement, notamment dans la qualification du fait générateur et de son quantum d'impact

L'expertise (Assurance/Assuré) intervient ultérieurement... mais quand même rapidement !

Pour nous contacter, pour les documents
en libre téléchargement...

WWW.CLUSIF.ASSO.FR

01 53 25 08 80